

4.7 **Projet de délibération n° DEL-20-0969**

Décision modificative n°3 - Budget annexe Théâtre et Orchestre du Capitole - Exercice 2020

Exposé

La présente délibération a pour objet de procéder à des ajustements de crédits indispensables sur l'exercice 2020.

Budget Annexe Théâtre et Orchestre du Capitole :

Ajustements des prévisions budgétaires en section de fonctionnement

Afin d'ajuster les écritures d'ordre pour les amortissements 2020 au prorata temporis, il y a lieu d'augmenter de 5 000 € l'inscription sur le compte de dotations aux amortissements en dépenses.

L'équilibre de la section de fonctionnement sera réalisé en diminuant le montant du virement à la section d'investissement de 5 000 €.

Ajustements des prévisions budgétaires en section d'investissement

Afin d'ajuster les écritures d'ordre pour les amortissements 2020 au prorata temporis, il y a lieu d'augmenter les prévisions de 5 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement sera réalisé en diminuant le montant du virement de la section de fonctionnement de 5 000 €.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation de la collectivité et Finances du jeudi 3 décembre 2020,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article Unique

D'adopter la décision modificative n°3 de Toulouse Métropole pour l'exercice 2020, et d'inscrire au budget annexe Théâtre et Orchestre National du Capitole les mouvements ajustant les crédits sans générer de dépenses et de recettes supplémentaires.